

Jour de séance 41

le mardi 18 mars 2014

13 h

Prière.

Pendant la période des questions, le président interrompt les délibérations et demande que l'hon. M. Flemming retire le terme « prophète de malheur », employé à l'endroit de M. Arseneault. Le ministre se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Northrup :

41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*

par l'hon. Jody Carr :

42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures.*

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. Riordon :

43, *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ;*

par M. Killen :

44, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Communautés saines et inclusives et celles du ministère des Ressources humaines.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 35, reprend à 16 h 38.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS SAINES ET INCLUSIVES	
Administration générale	1 386 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 790 000
Vie saine	14 361 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	18 484 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 28 (17 mars 2014).